

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTERDICTION DU GLYPHOSATE - (N° 1560)

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par
M. Orphelin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.